

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION
AU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE**

Loi n° 89-468 du 10 juillet 1989
Arrêté du 11 avril 1995

FORMULAIRE A RETOURNER A LA **DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES** DU
LIEU DE DOMICILIATION DU DEMANDEUR

OPTION(S) CHOISIE(S) : CLASSIQUE CONTEMPORAINE JAZZ

I - IDENTIFICATION DU CANDIDAT A LA FORMATION

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'EPOUSE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE : |__|_|_|

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :

TELEPHONE : |__|_|_|_|_|_| FAX : |__|_|_|_|_|_| MEL :

NIVEAU D'ETUDES GENERALES (NE MENTIONNER QUE LE DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU)

II - FORMATION CHOREGRAPHIQUE

ETUDES SUIVIES :

DIPLOME(S) OBTENU(S) :

III - ACTIVITES CHOREGRAHIQUES

(préciser nature et lieu de celles-ci)

Certifié exact

Fait à....., le

Signature

IV - PIÈCES A JOINDRE

- Droit d'inscription en timbres fiscaux (30 francs) ;
- 1 photographies d'identité ;
- 1 CV précisant la formation et les activités chorégraphiques ;
- 2 enveloppes timbrées aux nom et prénom du candidat ;
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois ;
- Copie de l'attestation de réussite à l'examen d'aptitude technique délivrée par le centre d'examen ;
- Le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires pour la délivrance des équivalences d'U.V. conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995 ; joindre photocopie du ou des diplômes ouvrant droit à une ou plusieurs équivalences d'U.V. ;
- Fiche individuelle d'Etat Civil ;
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois ;
- Autorisation parentale ou du tuteur légal pour les candidats n'ayant pas encore atteint la majorité légale au moment de la demande d'inscription ;

LES CANDIDATS DISPENSES DES EPREUVES DE L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE DEVRONT FOURNIR, EN PLUS DES PIÈCES DESIGNÉES CI-DESSUS, LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les pièces justificatives nécessaires pour la dispense des épreuves de l'examen d'aptitude technique (photocopie du diplôme ouvrant droit à la dispense de l'E.A.T.) ; pour les danseurs professionnels, joindre les justificatifs de cachets (507 heures, ou 43 cachets, au cours des 12 mois ou 1014 heures, 86 cachets au cours des 24 mois précédant la demande).